

Le 3 juillet 2018

**Province de Québec
Ville de Rimouski**

Le **MARDI** trois juillet deux mille dix-huit, à une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Rimouski tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville à 20 h 02, sont présents :

Mesdames les conseillères Jennifer Murray et Cécilia Michaud, messieurs les conseillers Sébastien Bolduc, Rodrigue Joncas, Jacques Lévesque, Karol Francis, Simon St-Pierre et Dave Dumas formant quorum sous la présidence de Son Honneur le maire, monsieur Marc Parent.

Monsieur Guy Dionne, directeur général adjoint, madame Monique Sénéchal, greffière, et messieurs Sylvain St-Pierre, directeur des ressources financières et trésorier, et Rémi Fiola, directeur du Service génie et environnement, sont également présents.

La présente séance a fait l'objet d'un avis public annonçant sa tenue et publié en date du 20 juin 2018.

À la demande du maire, messieurs Sylvain St-Pierre et Rémi Fiola présentent, au moyen d'un diaporama, le détail du programme triennal des dépenses en immobilisations pour les années 2019-2020-2021.

2018-07-586

**ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL DES DÉPENSES EN
IMMOBILISATIONS - ANNÉES 2019-2020-2021**

CONSIDÉRANT la présentation du programme triennal des dépenses en immobilisations pour les années 2019-2020-2021 par le maire pour un montant de 26 160 000 \$ en 2019, 27 400 000 \$ en 2020 et 21 537 000 \$ en 2021, pour un montant total de 75 097 000 \$;

POUR CE MOTIF, il est proposé par le conseiller Rodrigue Joncas, appuyé par le conseiller Sébastien Bolduc et résolu à l'unanimité d'adopter le programme triennal des dépenses en immobilisations de la Ville de Rimouski pour les années 2019-2020-2021.

2018-07-587

**PUBLICATION - PROGRAMME TRIENNAL DES DÉPENSES EN
IMMOBILISATIONS 2019-2020-2021**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Jennifer Murray, appuyé par la conseillère Cécilia Michaud et résolu à l'unanimité d'autoriser la publication du programme triennal des dépenses en immobilisations 2019-2020-2021 de la Ville dans un bulletin municipal pour servir à titre de distribution à chaque adresse civique, en conformité avec l'article 474.3 de la Loi sur les cités et villes.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire, assisté du directeur des ressources financières et trésorier, répond à la question d'un citoyen.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Après avoir traité tous les sujets à l'ordre du jour, monsieur le maire lève la séance à 20 h 16.

Marc Parent, maire

Monique Sénéchal, greffière de la Ville